



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 10-03-2025 /

Dossier complet le : 10-03-2025 /

N° d'enregistrement : 001929/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de rechargement d'urgence de la plage de Cavaliere Ouest au Lavandou

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE LE LAVANDOU

Raison sociale

Collectivite territoriale - Commune

N° SIRET

21830070500017

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BERNARDI

Prénom(s)

GIL

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
13. Travaux de rechargement de plage., 13A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne un projet pluri-annuel de rechargement de la plage de Cavaliere Ouest sur la commune du Lavandou sur la période 2025-2028. Le programme de rechargement de la plage comporte :

1. Une operation de rechargement d'urgence pour l'annee 2025
2. Des operations de rechargement annuel pour perenniser la plage entre 2026 et 2028

Le projet de rechargement d'urgence de la plage est prevu avant la saison estivale 2025, il comportera un rechargement en sable de l'ordre de 3 000 m³. Le sable proviendra des sediments issus des dragages d'entretien du port de Lavandou et des sables superficiels de la plage du centre-ville.

Les operations de rechargement annuel prevue sur la periode 2026-2028 seront definies a l'issue du bilan sedimentaire de l'annee precedente. Le volume de rechargement sera adapte en fonction des besoins pour perenniser la plage.

Le volume de sables est estime entre environ 1 000 m³/an et 2 000 m³/an pour la periode 2026-2028. Les sables proviendront selon les disponibilites des materiaux issus des dragages.

4.2 Objectifs du projet

Le littoral Ouest de la baie de Cavaliere a subi une forte erosion lors des tempetes de novembre 2023 et de l'hiver 2024 qui ont entraine la disparition d'une partie de la plage de sable et mettant en peril les installations du front de mer. Compte tenu des activites balneaires existantes, des enjeux socio-economiques, environnementaux et paysagers, la commune souhaite mettre en place en 2025 une "solution douce " le rechargement afin de reconstituer la plage de sable qui a disparu en 2023/2024, recree une protection des infrastructures existant sur le littoral et mettre en place une gestion de la plage adaptee avec rechargement regulier sur 4 ans de la plage pour eviter l'erosion du sable et limiter la degradation du littoral. Ce projet s'inscrit dans une demarche de gestion des enjeux lies a l'erosion dans l'attente de disposer d'une strategie locale de gestion integree du trait de cote, entamee par la commune du Lavandou. Dans le cadre de cette strategie, la commune realisera une etude hydrosedimentaire de la baie de Cavaliere notamment.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux envisagés comprennent :

- Le transport des sables issus des dragages d'entretien par camions à benne étanche depuis le port du Lavandou (6,5 km) et/ou du port de Bormes (10 km) via la RD198 et la RD 559 jusqu'à la plage de Cavalière. Le chantier sera approvisionné en matériaux à l'avancement pour éviter le stockage sur la plage. Les sables sont issus de la même cellule sédimentaire. Ils seront réutilisés après ressuyage, sont exempts de toute contamination physico-chimique et bactériologique, d'une granulométrie et d'une couleur compatibles avec les sables de la plage de Cavalière.
- Le rechargement de la plage de Cavalière Ouest sera mené par voie terrestre. Les engins de chantier circuleront sur la plage sèche. Les camions déposeront directement le sable sur le haut de plage et les engins de chantier régaleront et nivelleront les sables à l'avancement pour profiler la plage. Le chantier avancera progressivement vers l'ouest de la plage. En cas de présence de banquettes ou de feuilles de posidonies disponibles sur le site ou à proximité, il sera mis en œuvre la technique du mille-feuilles, pour intégrer par couche les feuilles de posidonies dans le rechargement en sable de la plage. Des mesures de protection de l'environnement seront mises en œuvre durant les travaux : préservation des éventuelles laines de mer, mise en place d'écran anti-MES lors des travaux, suivi de la turbidité, suivi de l'herbier de posidonies. Les travaux seront réalisés avant la saison estivale, durant le mois de mars, la durée du chantier de rechargement est estimée à environ 4 semaines. Pour l'année 2025, les

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La commune du Lavandou mettra en place une stratégie de gestion douce de la plage de Cavalière. Plusieurs mesures de gestion seront mises en place :

- Gestion adaptée des banquettes de posidonie. La commune dispose déjà d'une stratégie de gestion de ses banquettes de Posidonie. Elles sont cartographiées chaque année et sont conservées sur les plages même durant la saison estivale.
- Nettoyage raisonné de la plage. Le nettoyage de la plage est manuel.
- Surveillance visuelle régulière et suivi topo-bathymétrique. La commune a mis en place en interne un suivi photographique et topographique de la plage réalisé tous les 15 jours. Un bureau d'étude intervient également deux fois par an pour un suivi topo-bathymétrique.
- Contrôle de la plage après un épisode de tempête.
- Suivi de l'herbier de Posidonie dans la baie de Cavalière. Un suivi de l'herbier de posidonies sera mis en œuvre pendant la durée du programme pluriannuel de rechargement de la plage de Cavalière. Il comprendra d'une part le suivi de la limite supérieure de l'herbier de posidonie face à la zone de travaux élargie et d'autre part le suivi de l'état de conservation de l'écosystème à partir de 8 stations de mesures de vitalité de l'herbier. L'état zéro (T0) sera réalisé avant la première opération de rechargement, les missions de suivi seront programmées 1 an après le rechargement d'urgence (T1), puis chaque année (T2, T3 et T4). Chaque mission de suivi fera l'objet d'un compte-rendu, un bilan global sera rédigé à la fin du programme pluriannuel de rechargement de la plage. Afin de disposer d'une vision complète de l'état de vitalité de l'herbier

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Porter à connaissance, déclaration au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Lineaire de la plage de Cavaliere Ouest concerne	(450, m)
Surface du rechargement	(6700, m2)
Volume maximum de rechargement annuel	(3000, m3)
Volume maximum de rechargement sur 4 ans	(7000, m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Commune du Lavandou
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Aire maritime adjacente du Parc national de Port-Cros (FR3400002)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	L'accès au site et les installations de chantier sont situés dans le site inscrit Pinede de Cavaliere (93183023)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet est situe dans le perimetre de : - la ZSC : Rade d'Hyeres (FR9301613) - la ZPS : Iles d'Hyeres (FR9310020)
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Apport de sable pour reconstituer la plage 7 000 m3 sur 4 ans
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Sédiments sableux issus des dragages d'entretien du port du Lavandou et du port de Bormes, plage du centre-ville. 7000 m3 sur 4 ans

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le rechargement de la plage pourra provoquer l'ensevelissement des biocénoses des fonds sableux littoraux, un dérangement de la faune marine et une augmentation de la turbidité des eaux dans la baie. Compte tenu des mesures de préservation de l'environnement envisagées, les incidences sur le milieu marin et littoral sont considérées comme faibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Le projet est localisé sur les fonds sableux à plus de 60 m des herbiers de posidonies "habitat prioritaire" et ne prévoit aucune destruction des posidonies. Les mesures de protection de l'environnement seront mises en œuvre durant les travaux pour préserver la qualité des eaux, les herbiers de posidonies et limiter les perturbations de la faune marine (notamment le grand dauphin et les grandes nasses) et de l'avifaune marine. Les incidences du projet sur les sites Natura 2000 sont considérées comme faibles.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone du projet est concernée par le risque d'érosion littorale et de submersion marine
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	les sables mis en œuvre seront exempts de toute contamination physico-chimique et microbiologique.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'approvisionnement en sables du chantier generera un trafic temporaire de camions sur la RD198 et RD559 entre le port du Lavandou (6,5 km) et/ou le port de Bormes (10 km) et la plage de Cavaliere. Le trafic du chantier est de l'ordre de 13 rotations de camions sur une quinzaine de jours
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le fonctionnement des engins de chantier sur le site creera des nuisances sonores. Les engins respecteront les normes reglementaires. Les travaux seront realises en dehors de la periode estivale
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	le fonctionnement des engins de chantier sur le site creera des emissions de gaz de combustion. Les engins respecteront les normes reglementaires.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet de reensablement de la plage Ouest de Cavaliere rendra au site son cadre paysager initial.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet de reensablement de la plage Ouest de Cavaliere permettra de protéger les infrastructures du front de mer et de préserver les activités balnéaires, nautiques et touristiques de ce secteur de la baie de Cavaliere

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La mise en place de la ZMEL de Cavaliere est actuellement en cours de réalisation. Les travaux de mise en oeuvre des ancrages des mouillages sont achevés depuis fin janvier 2025.

L'installation

des bouées de mouillage est prévue sur le plan d'eau de la baie de Cavaliere fin avril 2025.

Les travaux de rechargement de la plage, localisés sur le littoral Ouest de la baie de Cavaliere, sont prévus en mars 2025 jusqu'à mi-avril 2025.

Compte tenu de la consistance des opérations, du planning de travaux et de la localisation des chantiers, les 2 opérations de travaux prévues dans la baie de Cavaliere n'auront pas

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les principaux résultats des incidences du projet sur l'environnement sont détaillés dans l'annexe 7.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures de protection de l'environnement et de la santé humaine sont détaillées dans l'annexe 7.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant les objectifs du projet de reconstituer et de pérenniser la plage de sable de Cavaliere Ouest. Considerant que le projet doit faire l'objet d'un dossier d'incidences sur les milieux aquatiques au titre de la loi sur l'eau et d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000. Considerant d'une part les mesures de protection environnementale envisagées pour préserver la qualité du milieu aquatique, la biodiversité et les activités humaines lors des travaux de rechargement de la plage et d'autre part le suivi de la plage, des herbiers de Posidonie et du milieu marin. Considerant la durée du projet limitée à 4 ans. Considerant le travail engagé par la commune dans la réalisation d'une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte. Nous estimons le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale qui

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BERNARDI

Prénom **GIL**

Qualité du signataire Maire du Lavandou

À Le Lavandou

Fait le 10-03-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)